

MAIRIE DE DAMBENOIS



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 JUIN 2016

Le mercredi quinze juin deux mille seize, le Conseil Municipal de Dambenois s'est réuni sous la présidence de Monsieur Luc SOMMER, Maire.

Convocation du 6 juin 2016.

Présents : MMES Corinne ANILE, Séverine BESTEIRO, Anny CHAILLET, Brigitte VILLANI, MM. Marcel GRABER, Michel KOBEL, Bernard NUSBAUMER, Philippe POURCHET.

Absents excusés : MM. Alexandre HUSSARD donne pouvoir à M. Luc SOMMER, Serge VOLLMER

Absent : M. Michel PAGE

Secrétaire de séance : M. David BALON

Approbation du compte rendu de la séance du 13 avril 2016.

DELIBERATIONS

Projet de rénovation temple et fontaine :

1 – Demande d'un fonds de concours :

Considérant que la Commune de DAMBENOIS souhaite procéder à la rénovation du temple et de la fontaine et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours à PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement joint en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE à l'unanimité de demander un fonds de concours à PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION, en vue de participer au financement de la rénovation du temple et de la fontaine.
- AUTORISE le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

2 – Demande de subvention du Conseil Régional :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la possibilité d'obtenir une subvention de la Région Bourgogne Franche Comté au titre des monuments historiques pour le projet d'ensemble de rénovation du temple et de la fontaine.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- SOLLICITE une subvention du Conseil Régional au titre des monuments historiques pour la restauration du temple et de la fontaine,
- ADOPTE le financement ci-après :

Coût total des travaux de restauration : 94 022,00 €

Subventions sollicitées :

. DETR :	25 000,00 €
. Réserve parlementaire :	20 000,00 €
. Conseil Régional :	10 000,00 €
. Conseil Départemental :	10 000,00 €
. Autofinancement de la commune :	29 022,00 €

3 - Demande de subvention du Conseil Départemental :

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le projet relatif à la rénovation du temple et de la fontaine :

Vu l'état général de dégradation importante du temple (façade côté ouest, abats sons) et de la fontaine

Vu la nécessité d'entreprendre rapidement les travaux afin de limiter ces dégradations,

Vu le montant total estimatif des travaux chiffrés à 94 022 € HT,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- adopte ce projet global et décide de le réaliser pendant la période 2016/2017
- s'engage à couvrir pendant cette période 2016, la partie à la charge de la commune avec inscription au budget
- sollicite la subvention du Conseil Départemental du Doubs d'un montant de 10 000 €

- approuve le plan de financement ci-après :

. Subvention DETR :	25 000 €
. Subvention Réserve Parlementaire :	20 000 €
. Subvention Conseil Départemental :	10 000 €
. Subvention Conseil Régional :	10 000 €
. Fonds propres :	29 022 €

- autorise le Maire à faire toutes les démarches pour la réalisation de ce projet.

4 – Demande de DETR 2017 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de déposer le dossier DETR 2017 avant le 15 novembre 2016 pour la restauration des façades du temple et de la fontaine.

Il fait part au conseil municipal des devis hors taxes reçus pour ces travaux :

Entreprise d'insertion ERIGE

. Restauration des façades du Temple :	53 954,45 €
. Réfection de la fontaine :	19 992,05 €

Sarl RIPOL

. Remplacement des abats sons (petits et grands) :	20 075,00 €
--	-------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'entreprendre les travaux de restauration du temple et de la fontaine,
- d'adopter le plan de financement suivant pour la restauration du temple et de la fontaine :

. Subvention DETR :	25 000 €
. Subvention Réserve Parlementaire :	20 000 €
. Subvention Conseil Départemental :	10 000 €
. Subvention Conseil Régional :	10 000 €
. Fonds propres :	29 022 €

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la DETR
- d'inscrire les crédits suffisants au budget communal.

5 - Mise à l'étude du plan d'aménagement forestier :

La validité du document d'aménagement forestier actuellement en vigueur sur la forêt communale de Dambenois arrivera à échéance à la fin de l'année 2016. Il est donc nécessaire de procéder à son renouvellement.

Par conséquent, le Conseil Municipal sollicite auprès des services compétents de l'Office National des Forêts, la mise à l'étude du projet d'aménagement, pour une durée de vingt années de la forêt communale d'une contenance de 33,3448 hectares, sise en totalité, sur le ban communal de Dambenois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix Pour 0 voix Contre et 0 Abstention DONNE son accord au projet de mise à l'étude d'un nouveau plan d'aménagement.

6 – Aide financière Association Entente Nommay Vieux-Charmont football Club :

Monsieur le Maire expose, que Monsieur VINZIA Sébastien Secrétaire de l'ENVC a fait parvenir en Mairie un courrier afin de solliciter une subvention exceptionnelle. Ce Club regroupe 207 licenciés, âgés de 7 à 73 ans, ce qui les classe au 30^{ème} rang sur 180 dans le Doubs, en nombre de licenciés (dont 10 habitent Dambenois).

Dans son courrier, M VINZIA nous explique qu'il envisage d'acheter de nouveaux ballons ou équipement pour les jeunes joueurs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer la somme de 75 € (soixante-quinze euros) de subvention exceptionnelle afin d'apporter une aide financière à l'association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition ci-dessus.

7 - Motion taxe locale sur les cartes grises :

Considérant que l'augmentation de la taxe locale sur les cartes grises de 41,66 % votée par le Conseil Régional est tout à fait regrettable,

Considérant que Marie-Guite DUFAY, la Présidente de la Région Bourgogne Franche-Comté a annoncé pendant la campagne des élections régionales que la taxe locale sur les cartes grises nécessitera une harmonisation progressive pendant la durée du mandat, avec le souci de modérer l'impact sur le pouvoir d'achat des ménages.

Considérant que cette augmentation va à l'encontre de l'esprit de la loi sur la fusion des régions, visant à rationaliser les dépenses.

Considérant que cette augmentation est opposée avec l'augmentation de 20 % des indemnités de la centaine d'élus du conseil régional octroyée en début de mandature,

Considérant que cette augmentation va toucher fortement le budget des familles, et notamment celui des salariés de l'industrie automobile du Pays de Montbéliard et de Vesoul, qui renouvellent leurs véhicules plusieurs fois par an,

Considérant que cette pénalisation de 17 MEUR sur le pouvoir d'achat a un impact encore non chiffrable sur l'industrie automobile et la relance économique.

Le Conseil Municipal de Dambenois à l'unanimité :

. FAIT part de sa désapprobation du choix d'augmenter de 41,66 % le taux de la taxe locale sur les cartes grises,

. DEMANDE notamment au Conseil Régional de revenir sur sa décision du 29 avril 2016 lors du vote du budget.

8 – Avis du conseil municipal sur l'arrêté préfectoral arrêtant le Schéma De Coopération Intercommunal du Doubs :

La loi sur la nouvelle organisation territoriale de la république du 7 août 2015, prévoit une rationalisation de la carte des intercommunalités d'ici le 1^{er} janvier 2017.

En octobre dernier, le Préfet du Doubs a présenté une proposition de SDCI .qui pour rappel est composée de représentants élus des communes, des EPCI à fiscalité propre, des syndicats du conseil départemental et du conseil régional.

Suite aux avis ainsi exprimés par les conseils municipaux et les conseils communautaires concernés transmis à la CDCI (Commission Départementale de Coopération Intercommunale), cette instance s'est à nouveau réunie au cours des mois de janvier, février et mars 2016 pour procéder à l'examen des avis et des

amendements déposés visant au retrait ou à la modification des mesures inscrites au schéma départemental de coopération intercommunale.

Tel que le prévoit la loi, à l'issue de cette consultation de la CDCI, le Préfet a arrêté le schéma départemental de coopération intercommunale le 29 mars 2016.

L'article 35 de la loi NOTRe indique qu'il appartient au Préfet de prendre un arrêté définissant un projet de périmètre d'EPCI prévoyant la fusion, l'extension ou la fusion extension d'EPCI et de les notifier aux EPCI et communes concernées.

A compter de cette notification, les organes délibérants des EPCI et des conseils municipaux disposent d'un délai de 75 jours pour se prononcer.

La fusion, l'extension ou l'extension-fusion de périmètres d'EPCI sera prononcée par arrêté si la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressés représentant la moitié de la population totale de celles-ci s'expriment favorablement.

A défaut d'accord des communes, le Préfet peut avant le 31 décembre 2016, par décision motivée peut prononcer la fusion, l'extension ou la fusion extension des EPCI. Il doit auparavant recueillir l'avis de la CDCI qui pourra dans un délai d'un mois amender la décision du Préfet si cet amendement est exprimé par la majorité des deux tiers de ses membres.

Le SDCI arrêté le 29 mars 2016 prévoit la fusion entre la communauté de communes des Balcons du Lomont et la communauté de communes du Pays de Pont de Roide et l'extension du nouveau périmètre de ce nouvel EPCI aux communes de Allondans, Dung, Echenans, Issans, Presentevillers, Raynans, Saint-Julien-les-Montbéliard, Sainte Marie et Semondans. Soit un total de 72 communes et 141 183 habitants formant un nouvel EPCI.

L'exposé entendu, le Conseil Municipal de Dambenois par 9 voix Pour 1 voix Contre 1 Abstention DONNE un avis favorable sur le nouveau périmètre de communauté d'agglomération.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Validation devis mise en lumière du temple :

Présentation des 2 devis de la société AECE :

Certains élus étaient présents le 19 mai au soir pour les essais avec le technicien. Le constat est qu'il ne faisait pas assez nuit et que seuls les couleurs claires mettaient en valeur le temple et la fontaine (4 projecteurs) voir pour une démonstration uniquement sur ces teintes à l'automne.

Agenda PMR accordé par la Préfecture :

Présentation du courrier du 2 mai concernant la notification de l'ADAP.

Départ de Mme SMITH Corinne, Directrice Ecole des 3 Fontaines :

Suite au départ de Corinne SMITH, Jérémy PRINCE assurera la direction à la rentrée prochaine.

Marché du soir :

Vendredi 8 juillet, 19 exposants seront présents de 17 h à 22 h sur le terrain de tennis. Les associations MPT (restauration rapide) SDF (crêpes, gauffres, churros, café) et le CCAS (buvette) participeront à ce marché nocturne organisé par Pays de Montbéliard Agglomération. A partir de 9 h, tous les bénévoles sont attendus pour l'organisation de cette manifestation (montage des tentes, balisage...)

Une demande de branchement provisoire a été faite par courrier à EDF Collectivités ainsi que la demande de boîtiers électriques à la Mairie de Vieux-Charmont.

Animations prévues (Ecurie des Cotottes, et structure gonflable pour les enfants)

Décès de Mr PLANCHARD Louis :

Pour la prochaine cérémonie des Libérateurs du 19 novembre, le Conseil municipal a décidé de rendre hommage à Monsieur PLANCHARD décédé à TOURS le 25 mai dernier.

Feu d'artifice :

Préparation du feu (branchements sur le Stade le mercredi 13 juillet) avec les artificiers, les élus et Morgan.

Logement communal :

Concernant la location de l'appartement 3 rue de la Mairie, la remise en peinture est terminée depuis la mi-mai. Nous avons eu 3 visites. Aujourd'hui 2 familles sont intéressées, la commission d'attribution devrait se prononcer rapidement.

REMERCIEMENTS SUBVENTIONS :

- des enfants de la classe de Corinne SMITH
- des Associations Locales (le Soufflet de Forge, le Club Canin. les Restos du Cœur. l'Amicale des Anciens Combattants. la MPT et l'Amicale des Donneurs de Sang.

Séance levée à 21 h 40

Le Maire,
Luc SOMMER